

**VOUS ETES ETUDIANT  
DANS LE CADRE D'UN  
PROGRAMME  
D'ECHANGE OU D'UN  
ACCORD BILATERAL  
D'ECHANGE ENTRE  
VOTRE UNIVERSITE  
ET VOTRE  
ETABLISSEMENT A  
BREST**

**VOUS ETES VENU A BREST DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE DIPLOMANTE  
INDIVIDUELLE**

Rendez-vous sur le site [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)

Connectez-vous ou cliquez sur inscription, puis complétez la rubrique identité de l'étudiant.

Cochez la case « Je n'ai pas d'INE » et fournissez un document confirmant votre acceptation dans l'établissement d'accueil.

Cliquez ensuite sur le CVEC et sélectionnez la ville de Brest

- Vous êtes boursier du gouvernement français
- Vous avez le statut de réfugié
- Vous bénéficiez de la protection subsidiaire
- Vous êtes enregistré comme demandeur d'asile

Indiquez votre situation et fournissez le justificatif demandé  
Vous recevrez quelques jours plus tard par mail une

**ATTESTATION D'EXONÉRATION DE LA CVEC**

- Vous ne bénéficiez d'aucune bourse
- Vous êtes boursier d'un gouvernement étranger
- Vous bénéficiez d'une aide financière d'un organisme privé
- Vous êtes doctorant en co-tutelle de thèse

**VOUS DEVEZ PAYER LA CVEC**

**90€**

Contribution de vie étudiante et de campus

**Vous payez en ligne avec une carte bancaire**

Vous recevrez et pourrez télécharger immédiatement  
votre

**Vous payez en espèces**

Téléchargez l'avis de paiement sur le site et allez  
payer dans un bureau de poste. 48 heures  
après, vous recevrez un mail pour télécharger  
votre

**ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA CVEC**

**INSCRIPTION  
ADMINISTRATIVE  
DANS VOTRE  
UNIVERSITÉ OU  
ÉCOLE**

